



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/03/2017

Dossier complet le :

23/03/2017

N° d'enregistrement :

2017-4638

1. Intitulé du projet

CREATION D'UN ESPACE CULTUREL ET SPORTIF SUR LE SITE DES ARGILEYS A SAINTE-HELENE EN GIRONDE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Sainte-Hélène

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CAMEDESCASSE Alain, maire de Sainte-Hélène

RCS / SIRET

_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement donnant lieu à un permis de construire,	39 : le projet correspond à l'aménagement d'un terrain d'assiette de 9 hectares et d'une surface de plancher de moins de 10 000 m ² .
41. Aires de stationnement ouvertes au public	41 : le projet comprend l'aménagement d'une zone de stationnement de 250 places
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	47 : le projet nécessite des défrichements épars au sein d'un terrain d'assiette de 9 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé sur des espaces de landes, partiellement boisés.

Les équipements concernés par le projet sont les suivants :

- une salle culturelle d'une surface de 1000 m²
- une salle de danse d'une surface de 150 m²
- une salle des associations de 200 m²
- un plateau d'évolution
- un logement pour gardien de 80 m² avec jardin implanté sur un parcelle de 200 m²
- un local technique de 25 m²
- des vestiaires surmontés d'une tribune pour une surface d'emprise au sol d'environ 450 m²
- deux blocs WC
- trois terrains de tennis dont un couvert 1 800 m²
- deux terrains de football 14 700 m²
- une piste d'athlétisme
- des espaces de stationnement trouveront place dans le périmètre non aedificandi en limite Nord et Est du site (250 unités)
- un espace dédié à l'accueil des camping-cars (5 unités)

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont multiples :

- Centraliser sur un même espace les activités liées au sport et à la culture
- Générer une meilleure qualité d'accueil des véhicules et des équipements
- Libérer l'espace nécessaire pour recréer un cœur de bourg en lieu et place du stade actuel
- Améliorer l'entrée de ville dans Sainte-Hélène en provenance de Bordeaux par la RD6E3
- Requalifier un site actuellement en friche et en attente de valorisation
- Trouver la place disponible (5 ha environ) sur les espaces communs permettant d'accueillir la foire de Sainte Croix

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Se reporter à la notice environnementale jointe en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Se reporter à la notice environnementale jointe en annexe.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure Loi sur l'Eau

Procédure de dérogation espèces protégées (à confirmer)

Procédure de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- surface totale du site	95 000 m ²
- constructions	2 550 m ²
- terrains de sport	16 000 m ²
- stationnements	250 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles cadastrées ZH n°7, 8 et 9.
Route de Bordeaux
33480 Sainte-Hélène

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 5 2 ' 2 3 " W Lat. 4 4° 5 7 ' 4 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

SAINTE-HELENE (33480)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non



La municipalité de Sainte Hélène a été dispensée par arrêté préfectoral en date du 17/05/2016 de produire une évaluation environnementale dans le cadre de l'élaboration de son PLU (arrêté préfectoral référencé PKK - 2016 - 265).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un parc national, une réserve ou une zone de conservation.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire n'est pas couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un bien inscrit, un monument ou un site patrimonial.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est concerné par une zone humide avérée selon les critères botanique et pédologique. Voir la notice environnementale en annexe. Notons également la présence de zones humides élémentaires à proximité du site recensées par le SIEAG.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de SAINTE-HELENE est couverte par un PPRT (thermique - surpression). => PPRT de l'établissement SME approuvé par arrêté préfectoral en date du 21/12/2010. Le site du projet est situé en dehors de zonage réglementaire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur un site ou sur des sols pollués. Nous recensons un site BASOL AQI33043048 situé à plus de 500 m du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone de répartition des eaux. ZRE 3302 Arrêté n°E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage AEP. Captage est situé dans le bourg de Sainte-Hélène à plus de 600m du site. Le site n'est pas situé dans une aire d'alimentation de captage (AAC) recensée par le SIEAG.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans ou à proximité d'un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans ou à proximité d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne comprend aucun aménagement souterrain et ne nécessite aucun prélèvement des eaux souterraines.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un réseau d'assainissement constitué de fossés existe à l'heure actuelle. Un réseau complémentaire sera prévu pour le projet. Le projet d'assainissement et les solutions compensatoires seront présentés dans le Dossier Loi sur l'Eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bilan des matériaux n'est pas disponible à l'heure actuelle mais le projet ne prévoit pas de mouvements des terres notables.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bilan des matériaux n'est pas disponible à l'heure actuelle mais le projet ne prévoit pas de mouvements des terres notables.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impacte des zones humides et des landes à molinies accueillant potentiellement des papillons protégés (fadet des laïches et damier de la succise). La conception du projet va être affiniée dans une démarche ERC afin d'éviter au maximum les incidences sur le milieu naturel. Les procédures nécessaires seront menées (Loi sur l'Eau, dérogation sur les espèces protégées). Se reporter à la notice écologique pour plus de détails.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au POS actuel, les terrains sont en Zone NC du Bourg. Dans le cadre de la procédure du PLU (en cours d'élaboration) et de l'OAP, les terrains sont en zone 1AUe "Les Argileys".
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors du zonage réglementaire du PPRT de l'établissement SME. Notons qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été arrêté par le maire le 06/07/2010.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sainte-Hélène est concernée par le risque Feu de forêt Le projet est situé en zone d'aléa moyen de retrait/gonflement des argiles. Le territoire communal de Sainte-Hélène est en zone de sismicité 1 (Très faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est un aménagement ponctuel à usage culturel et sportif qui n'est pas de nature à générer du trafic de manière notable. Les événements pouvant générer du trafic qui y auront lieu ont déjà lieu à l'heure actuelle au niveau du centre-bourg (foire Sainte-Croix, rencontres sportives...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La présence d'installations culturelles et sportives est inévitablement source de bruit. La présence d'un gardien à demeure est prévu pour palier aux débordements de bruit des usagers des équipements.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas de nature à engendrer des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet concerne l'aménagement d'installations culturelles et sportives, qui ne sont pas source de vibration.</p> <p>La phase travaux pourra être génératrice de vibrations.</p> <p>Les entreprises en charge des travaux, organiseront leur chantier de manière à réduire au maximum les nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses devraient être atténuées par la présence de la bande boisée le long de la route de Bordeaux.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet correspond à des installations qui n'auront pas de rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit le raccord au réseau de collecte des eaux usées collectif.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site patrimonial n'est présent. En revanche, une découverte archéologique fortuite durant les travaux ne peut être exclue.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Néant

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Néant

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Conception du projet dans une démarche ERC, Eviter-Réduire-Compenser :

1. Conception préliminaire du projet intégrant les premiers enjeux environnementaux :
 - > conservation d'une bande boisée de 50 m le long de la RD6E3
 - > espace de stationnement végétalisé et paysager en lisière du projet
 - > création d'un réseau de fossés d'assainissement complémentaire au réseau existant
 - > conservation des accès existants
 - > implantation des bâtiments de manière à réduire les incidences sur les riverains
2. Réalisation d'un pré-diagnostic écologique afin d'identifier les enjeux dès le stade amont
3. Réalisation d'un diagnostic de caractérisation des zones humides selon les critères botanique et pédologique
4. Poursuite prévue des études prenant en compte les enjeux naturels et humides identifiés et les procédures à mener (Loi sur l'Eau, Défrichage, Dérogation sur espèces protégées)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à la notice environnementale jointe.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice environnementale par INGEROP Annexe 8 : Note écologique par SIMETHIS et BECHELER CONSEILS

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Sainte-Hélène

le,

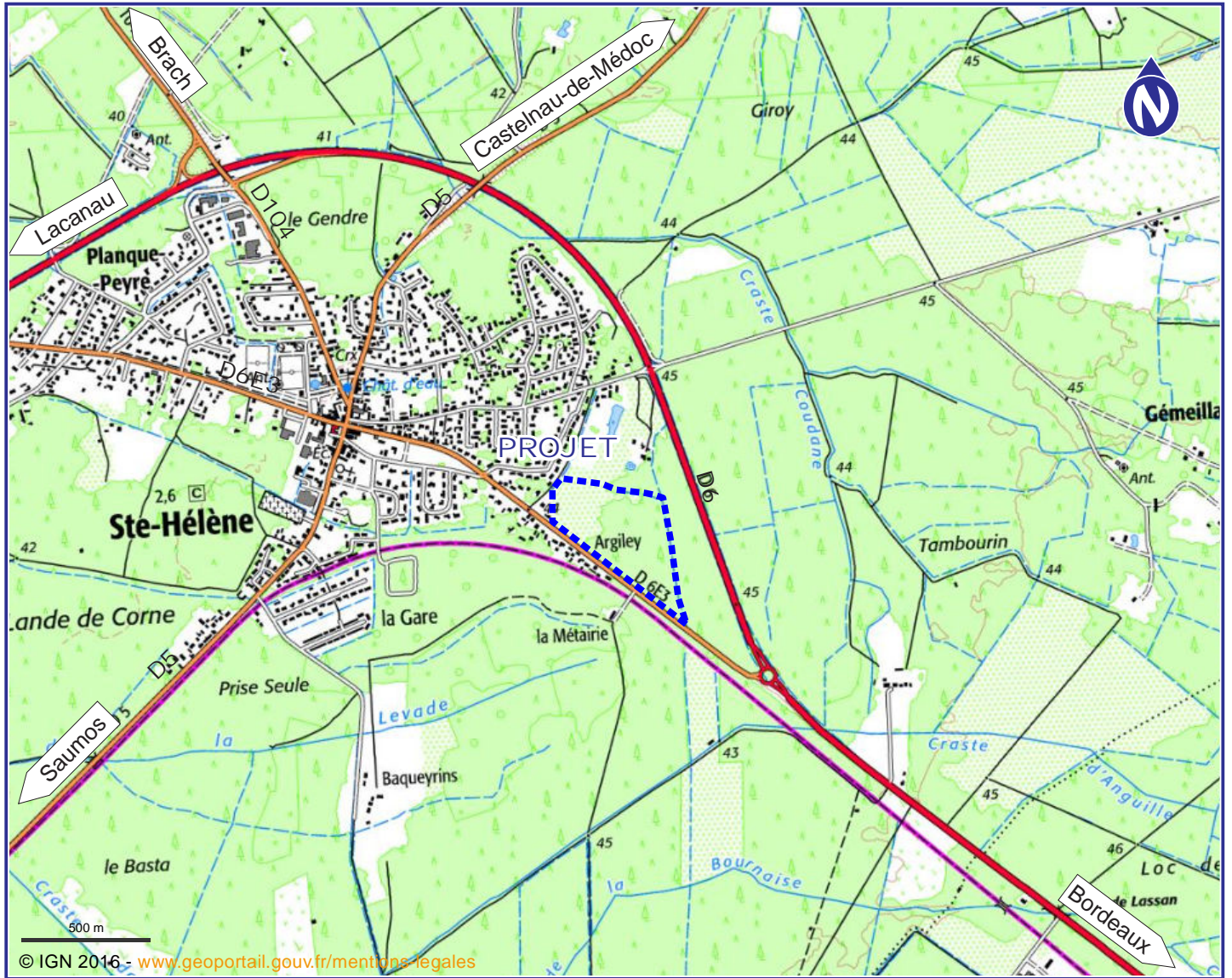
20 mars 2017

Signature

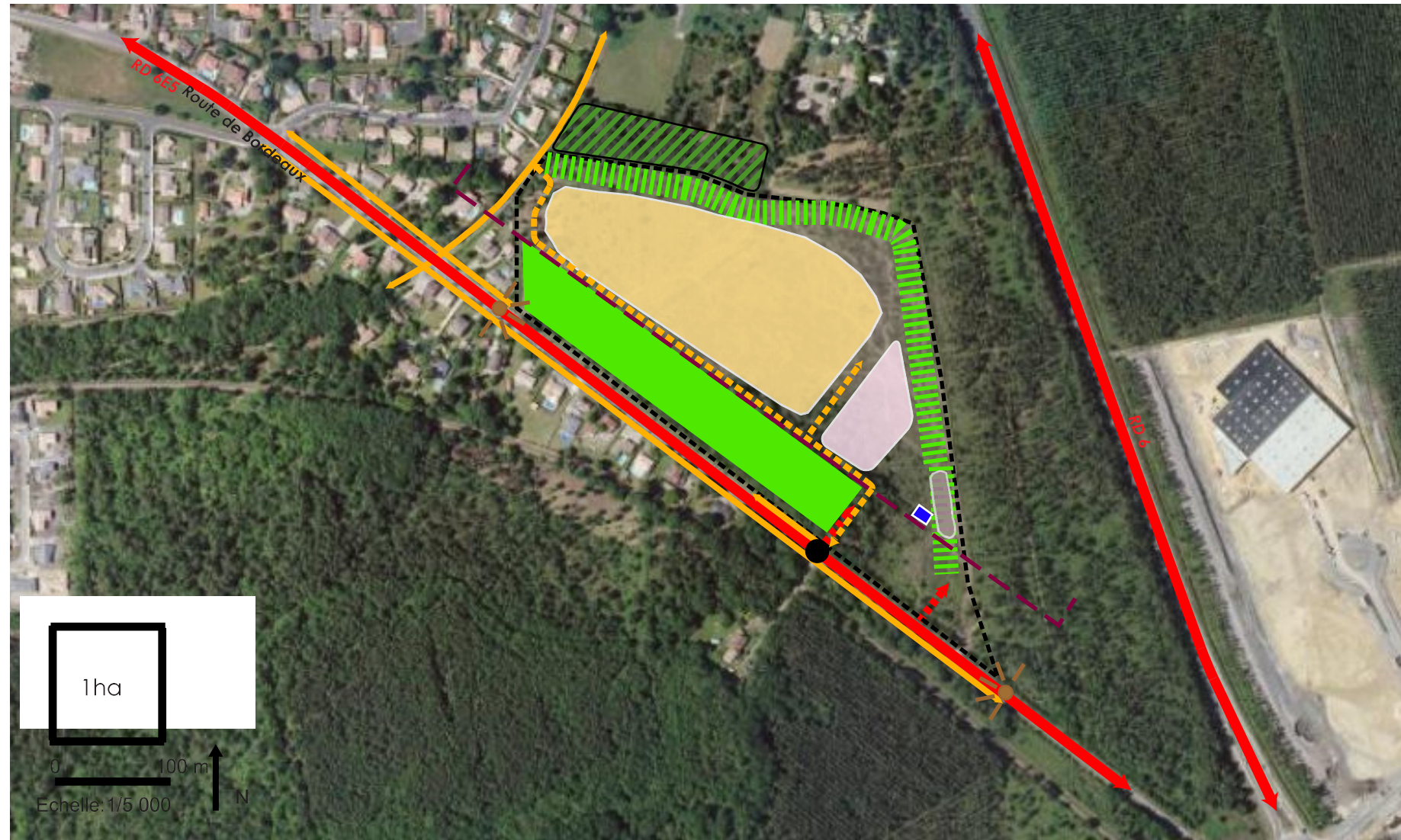
Monsieur Le Maire
Allain Camedescasse

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

PLAN DE SITUATION



PLAN DU PROJET



Département de la GIRONDE
Commune de Sainte-Hélène
Elaboration du PLU

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur "Les Argileys"

1- Principes urbains

- Périmètre de la zone d'orientation
- Recul minimum des constructions : 50 m
- Equipements sportifs
- Equipements culturels
- Habitation du gardien
- Aire de camping-cars (5 places)
- Prendre en compte le risque feu de forêt aux lisières

2- Principes paysagers

- Bande paysagère existante à conserver et/ou à renforcer (zone tampon)
- Bande paysagère à conserver, à créer ou à renforcer (30m, stationnement à intégrer)
- Point de vue à préserver
- Espace Boisé Classé (EBC)

3- Déplacements

- Desserte routière principale existante
- Cheminement existant à connecter
- Gestion flux / accès à créer
- Desserte routière à conforter
- Cheminements doux à créer

4 - Equipements

A- Assainissement

Maillage interne à réaliser (en gravitaire)

B- Electricité/Télécoms

Maillage interne à réaliser

C- Eau potable et défense incendie

Réseau eau potable : maillage interne à réaliser

Défense incendie : mettre un poteau à l'entrée du site et des bornes à l'intérieur si nécessaire

D- Eaux pluviales

Dispositifs de récupération des eaux pluviales à créer, intégrés à l'aménagement paysager

Les aires de stationnement devront être imperméabilisées le moins possible

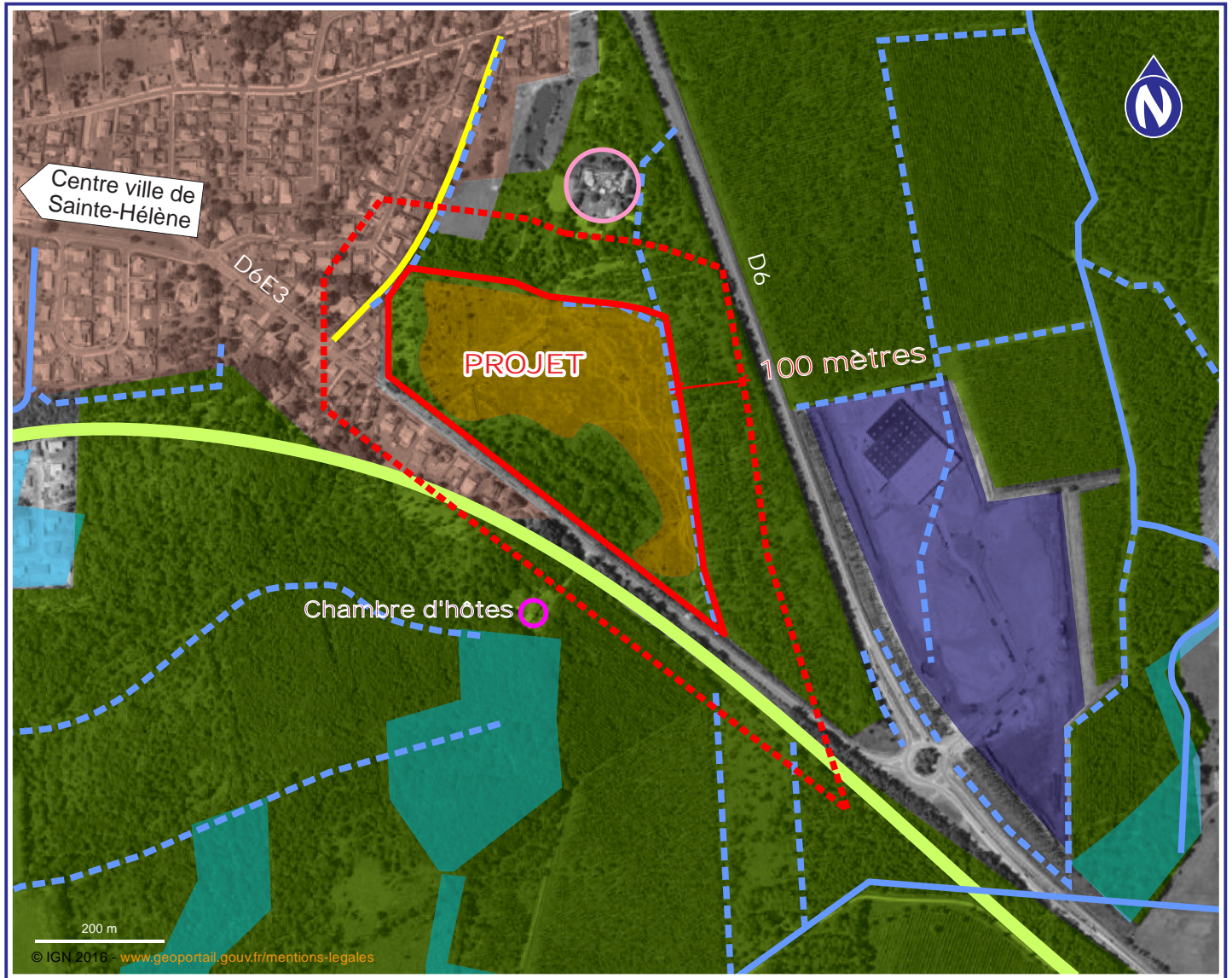
E- Fibre optique

Prévoir le fourreau de raccordement

5 - Principes Architecturaux

Privilégier le bois pour les constructions
Imperméabilisation minimale

PLAN DES ABORDS



- Lotissements pavillonnaires et résidentiels
- Espace forestier
- Ancien espace forestier
- Bâti isolé
- Activités
- Zone d'activité en construction
- Piste cyclable
- Cheminement doux
- Eaux permanentes
- Eaux temporaires
- Zones humides SIEAG